Les délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

L'an deux mil vingt- deux, le trois novembre, à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation : 27 Octobre 2022

Nombre de conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

M. FRADIN Dominique, Maire ; Mme GLODT, MM MOYÉ, GANDEMER Adjoints ; M.HANOUILLE, M.ALLAIN P., Mme FOUCHÉ, M. DEBLAISE, Mme COUDRET, MM.COSSET, LYS, Mme AUDEBERT

Absents : Mme FRADIN Véronique, M.LEROY

Secrétaire de séance : M.COSSET Julien

**Del0311221 : CONVENTION D’ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE**

Dans le souci d’une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en terme de dépenses de voirie**, le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d’Assistance Technique Générale.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité,

* Accepte l’assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie pour la période cu 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2026
* Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**Del03113 : AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE POUR L’AMENAGEMENT DES DIGUES DE LA GIRONDE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal décide à l’unanimité d’émettre un avis favorable.

**Del0311224 : ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité**:**

**DECIDE** d’adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique.

**APPROUVE** la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, qui concernera les litiges portant sur des décisions prises, à compter du 1er jour du mois suivant la conclusion de la convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

**Del0311225 :TRAVAUX APPARTEMENT DU 39, RUE DU JARDIN PUBLIC**

Le Maire rappelle que cet appartement a été libéré et comme évoqué lors de la précédente réunion, il a été jugé nécessaire de remplacer les menuiseries existantes en simple vitrage par des menuiseries en double vitrage (les 3 fenêtres côté rue, la porte de l’arrière et petite fenêtre

Le Conseil municipal, à l’unanimité

DECIDE de retenir l’entreprise SORBIER pour un montant de 4 714.79 € TTC

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant

**Del0311226 : COMPTABILITE –**

**BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Maire rappelle au Conseil municipal sa décision de réaliser des travaux dans l’appartement du 39, rue du Jardin Public

Il convient donc de faire une décision modificative pour les financer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

**DECIDE** de procéder aux modifications suivantes sur le budget de l’exercice 2022 :

**Investissement**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Dépenses | | Recettes | |
| Article (chap)- | Montant | Article (chap)- | Montant |
| 2132/op 148 Immeuble de rapport (39, rue du Jardin Public) | +10 000.00 € |  |  |
| 020 (020) Dépenses imprévues | * 10 000.00 € |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Total des Dépenses | 0.00 € |  |  |

**Del0311227 : MATERIEL ECOLE**

Le Conseil municipal, à l’unanimité

DECIDE l’achat du cutter de table pour un montant de 2 520.00 € TTC et d’une cellule de refroidissement pour un montant de 3 300.00 € TTC auprès des Ets CHASSERIEAU

AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants

PRECISE que cette dépense figure au budget – compte 2188 – opération 144